

Assemblée Générale Ordinaire

Mardi 3 juin 2025 – 9h00

Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – 75007 Paris

Projet de résolutions

RÉSOLUTIONS À TITRE ORDINAIRE

Résolution n°1 : Approbation du rapport d'activité

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité pour l'exercice 2024, présenté par le Conseil d'administration, **approuve** ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à :

Résolution n°2 : Approbation des comptes et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier pour l'exercice 2024, **approuve** les comptes dans tous leurs éléments, tels que présentés dans le rapport, faisant ressortir un solde positif au 31 décembre 2024 de **92 830 euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale **donne quitus** aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à :

Résolution n°3 : Renouvellement et nomination des administrateurs

L'Assemblée Générale rappelle que les administrateurs suivants poursuivent leur mandat, celui-ci n'arrivant pas à échéance à la date de la présente assemblée :

- Béatrice BIHR
- Amélie DE BRAUX
- Laure LAVOREL
- Anne-Sophie LE LAY
- Donatien DE LONGEAUX
- Boris STOYKOV
- Philippe SUMEIRE
- Karine TOLLEMER
- Valérie VALAIS
- Bénédicte WAUTELET
- Simon AMSELLE
- Delphine DELVERT-MONTIGNY
- Frédéric FAVRE
- Matthieu GUÉRINEAU
- Annabelle GUIDI
- Emmanuelle LEVINE
- Sophie LECLERC

L'Assemblée Générale **prend acte** de la démission de **Claire OLIVE-LORTHIOIR**, de **Nicolas GUÉRIN** et de **Xavier HUBERT** de leur mandat d'administrateur.

L'Assemblée Générale nomme en sus pour la 1ère fois (nom en gras) ou pour le renouvellement de leur mandat, les administrateurs suivants :

- **Armelle LE VEU-SÉROUDE**
- **Laetitia GUIBOUT**
- Olivier BÉLONDRADE
- Jacques-Olivier BOUDIN

- Jean-Philippe GILLES (es qualité Président AFJE)
- Martial HOULLE
- Pascale NEYRET
- Maria PERNAS

Cette résolution est adoptée à :

Résolution n°4 : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne **tous pouvoirs** au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Elle **charge le Conseil d'administration**, conformément aux statuts, de procéder à la désignation d'un Bureau en son sein.

Cette résolution est adoptée à :